

REGLEMENT GENERAL
JEU-CONCOURS « JOBAJO Beaufort Style »
EDITION 2023

Préambule : Organisation et dénomination

En application de la loi n° 2015/012 du 16 juillet 2015 fixant le régime des jeux de divertissement, d'argent et de hasard, et du décret n° 2019/2300/PM du 18 juillet 2019 précisant les modalités d'application de la loi précitée, **Boissons du Cameroun** en abrégé «**BC**», dont le siège social est situé au 77 rue Prince BELL à Douala - Bali, B.P. 4036 - Douala, Téléphone : 233 42 91 33, ci-après désignée «**Organisateur**» ou «**Boissons du Cameroun**», lance pour l'édition 2023, le jeu-concours dénommé «**JOBAJO Beaufort Style**» ci-après désigné «**Jeu-concours**» portant sur la promotion de la bière «**Beaufort Lager**», fabriquée et commercialisée par l'«**Organisateur**».

Article 1 : Nature - Objet - Durée - Territoire

Le **Jeu-concours « JOBAJO Beaufort Style »** est une compétition axée sur l'**élégance et la mode**, ouverte aux hommes et aux femmes, amateurs de style et de prestige. Il a pour objet de désigner l'homme et la femme les plus représentatifs des valeurs essentielles de la marque «**Beaufort Lager**», à savoir :

- La fraîcheur ;
- L'élégance ;
- Le style ;
- Le prestige ;
- L'originalité ;
- Le savoir-être ;
- Le savoir-faire.

Le **Jeu-concours** s'étend sur la période allant du **28 juillet 2023 au 16 septembre 2023**.

L'**Organisateur** se réserve le droit d'anticiper la date de fin du **Jeu-concours**, en avisant au préalable le public.

Commenté [EK1]: D'août à Décembre

Commenté [EK2]: Et de début du jeu-concours

Article 2 : Définitions des termes

Les termes suivants ont le sens ci-après, chaque fois qu'ils seront utilisés dans le présent Règlement ou seront en relation avec son exécution ou son interprétation :

- « **Brand ambassador** » : le lauréat du concours à l'issue du jeu concours « **Jobajo Beaufort Style** ».
- « **Candidat** » : toute personne postulant pour être Brand Ambassador dans le cadre du concours.
- « **Commentaire** » : texte ou image en réaction ou en soutien, publié au profit d'un candidat sur les plateformes digitales du concours.
- « **Digital** » : plateforme servant à s'inscrire au **jeu-concours** et à voter ou élire les candidats : site web ; Instagram ; Facebook ; Tik Tok ; Youtube, du **Jeu Concours**.
- « **Like** » : signe d'approbation (vote, soutien) exprimé au profit d'un candidat sur la plateforme digitale.
- « **Jury** » : collège de personnes chargé de la sélection des candidats, et composé d'un responsable des **Boissons du Cameroun**, un Styliste et un personnage public.

- « **Partage** » : tout transfert d'une publication faite en réaction ou en soutien au profit d'un candidat sur les plateformes digitales du **Jeu - Concours**.
- « **Sapeur** » : (société des Ambianceurs et personnes élégantes) personne faisant partie du mouvement culturel et vestimentaire africain.
- « **Tenue Freestyle** » : tenue à la convenance de chacun.
- « **Tenue à thème** » : tenue de circonstance.
- « **Vues** » : nombre de personne ayant regardé une publication vidéo sur les plateformes digitales.

Article 3 : Participation - Conditions

1/ CATEGORIE Brand Ambassador

La participation au **Jeu-concours** est libre et gratuite. Elle est ouverte à tout personne (homme ou femme) désirant y participer et remplissant les conditions suivantes :

1. Être de nationalité camerounaise ;
2. Être âgé(e) de 21 ans au moins et de 70 ans au plus, à la date du casting ;
3. Être un résident Camerounais ;
4. Avoir une taille minimale 1,70 m pour les hommes et 1,65 m pour les femmes ;
5. Avoir une tolérance de surpoids de 20 kg par rapport à l'indice de masse corporelle idéal (IMC = Poids kg / Taille ²) ;
6. Ne jamais avoir posé complètement nu (e) ou fait l'objet de publication de son intimité ;
7. N'avoir jamais été l'égérie ou l'ambassadeur d'une autre marque de boisson concurrente à celles fabriquées et commercialisées par **l'Organisateur** ;
8. Jouir pleinement de ses droits civiques ;
9. Avoir un casier judiciaire vierge ;
10. Avoir une allure **athlétique** ;
11. Être soucieux de son bien-être ;
12. Sapeur, trendy, charismatique, beau, fort ;
13. Avoir un savoir-faire métier ou un don ;
14. Savoir parler anglais et/ou français ;
15. Être éloquent ;
16. Avoir du style, être **swag** (à la mode) : classe et élégant ;
17. Être photogénique.

2/ CATEGORIE STYLISTE/MODELISTE

La participation au **Jeu-concours** est libre et gratuite. Elle est ouverte à tout personne (homme ou femme) **styliste, modéliste, créateur de mode, ayant des aptitudes et compétences en couture Homme & Femme.**

1. Être de nationalité camerounaise ;
2. Être âgé(e) de 21 ans au moins et de 70 ans au plus, à la date du casting ;
3. Être un résident Camerounais ;
4. Ne jamais avoir posé complètement nu (e) ou fait l'objet de publication de son intimité ;
5. N'avoir jamais été l'égérie ou l'ambassadeur d'une autre marque de boisson concurrente à celles fabriquées et commercialisées par **l'Organisateur** ;
6. Jouir pleinement de ses droits civiques ;
7. Avoir un casier judiciaire vierge ;

Commenté [EK3]: A rajouter

Commenté [EK4]: A rajouter

Cependant, ne peuvent participer au **Jeu-concours**, les personnes ci-dessous :

- Les personnes morales ;
- Les employés permanents, occasionnels ou assimilés des **Boissons du Cameroun**, ainsi que les membres de leurs familles et ceux des personnes composant le jury ou participant à l'organisation du **Jeu-concours** ;
- Les employés de l'agence de publicité, de l'imprimerie ou toute entité (ainsi que les membres de leurs familles) ayant exécuté une quelconque prestation liée au **Jeu-Concours**.

La participation au **Jeu-concours**, à quelque titre que ce soit, reste et demeure une activité non rémunérée.

Le nombre de participants est illimité et reste à l'entière discrétion de l'équipe d'organisation, l'invalidation ou la non prise en compte d'une candidature ou de plusieurs candidatures n'étant susceptible d'aucun recours.

Article 4 : Inscription - Modalités

Pour participer au **Jeu-Concours**, les candidat(e)s réunissant les conditions énumérées à l'article 3 ci-dessus, devront exclusivement s'inscrire gratuitement à l'une des adresses suivantes :

- www.facebook.com/Beaufort Cameroun ;
- www.jobabjobbeaufortstyle.com;
- au numéro WhatsApp, (**mentionner le numéro**) communiquer au public via les visuels de communication.

Commenté [EK5]: 657 61 61 61

A l'inscription, les candidats devront :

- remplir la fiche d'inscription ;
- joindre la photocopie de leur carte nationale d'identité (CNI) ;
- poster une vidéo de présentation en ligne, ~~tout en mettant en exergue une bouteille de la bière « **Beaufort Lager** »~~ ;
- Poster également en ligne au moins une photo entière;
- ~~joindre un certificat médical ayant une validité de moins de trois (03) mois.~~

Commenté [EK6]: A supprimer

Commenté [EK7]:

Les caractéristiques de la vidéo à poster à l'inscription sont les suivantes :

- avoir une durée maximale de 45 secondes ;
- présenter le candidat en tenue chic et élégante ;
- présenter la personne du candidat (nom, âge, taille, ville, métier, hobbies, don) et son style vestimentaire ;
- ~~mettre en exergue la bière « **Beaufort Lager** » dans la vidéo.~~
- ~~Mentionner le nom du concours et la signature du concept~~

Commenté [EK8]: A supprimer

Commenté [EK9]: A rajouter

Pour les stylistes

- **Postes ta vidéo (max de 45s) de présentation où tu te décris toi (nom, âge, ville de résidence)**
- **Présentes deux de tes modèles de tenue portées par des mannequins**

Commenté [EK10]: rajouter

Les candidats inscrits seront présélectionnés par un jury **constitué par le comité d'organisation sous la supervision d'un responsable de Boissons du Cameroun et de l'agence opérationnelle. composé d'un responsable de Boissons du Cameroun, un et un personnage public, au cours d'un dépouillement à huis clos.**

Commenté [EK11]: A supprimer

Article 5 : Étapes de sélection - Finale

Les différentes étapes de sélection du **Jeu-concours** sont :

Étape 1 : Le Casting

L'organisation ~~des castings~~ en présentiel (uniquement par le jury qui sera constitué) aux dates et lieux qui seront communiqués aux candidats sélectionnés en ligne.

Commenté [EK12]: D'un casting unique en présentiel

Les candidats retenus devront à cette étape de la compétition :

- remplir la fiche de présence ;
- passer à la toise et à la balance (pèse personne).

A l'issue de ces formalités obligatoires, il sera attribué au candidat un numéro en vue de sa participation à la suite de la compétition.

Un défilé sera organisé suivant les deux passages ci-après, à l'effet de retenir les candidats de l'étape n°2 (la demi-finale) :

- **le premier passage** consiste pour le candidat à exprimer son meilleur style, faire son show en présentant et en décrivant sa tenue. Et en dévoilant son ~~savoir-vivre et savoir-être~~ ~~savoir faire métier (don, passion).~~
- **le deuxième passage** se fera en tenue de plage.

Commenté [EK13]: A rajouter

Le nombre de passage par candidat ~~ainsi que leurs thématiques~~ restent à la discrétion de **l'Organisateur** par rapport aux effectifs présents.

Commenté [EK14]: A rajouter

Étape 2 : La demi-finale

La demi-finale se déroulera ~~dans les villes de Douala et/ou de Yaoundé (L'Organisateur se réserve le droit de communiquer la Ville avant l'étape de demi finale)~~, ne pourront y prendre part que les candidats retenu(e)s lors des phases de casting.

Commenté [EK15]: En ligne (sur le digital)

La compétition se déroulera sur le digital afin de sortir du jeu les 10 candidats qui accéderont à la finale.

L'épreuve de la demi-finale consistera pour chaque candidat à poster ~~2~~ vidéos de 40 secondes au maximum chacune avec pour contenu :

Commenté [EK16]: Au minimum 01 vidéo

- une vidéo avec tenue à thème : le candidat devra se présenter avec une tenue répondant à la thématique indiquée à son habilleur ou styliste ~~personnel~~ par l'organisation ;
- une vidéo avec tenue freestyle : le candidat devra se présenter avec une tenue de son choix.

A l'issue de la phase des demi-finales, dix (10) candidat(e)s seront retenus pour la grande finale et auront environ une semaine de préparation pour la finale.

Pour le déroulement des étapes 1 et 2, la présélection et le casting et la demi-finale s'effectueront en ligne. Toutefois, l'Organisateur se réserve le droit de les organiser en présentiel.

Commenté [EK17]: A rajouter

Étape 3 : La Finale Nationale

L'organisation de la finale nationale se déroulera à **Douala** (à titre indicatif).

Commenté [EK18]: Yaoundé

La sélection des candidat(e)s retenu(e)s pour la finale se fera à l'occasion d'un grand défilé en présence des membres du jury et du personnel de **l'Organisateur**. Ce défilé se déroulera au maximum en trois passages, notamment :

- 1^{er} passage : **tenue à thème** ;
- 2^{ème} passage : **tenue Freestyle** ;
- 3^{ème} passage : **tenue de plage**.

Sont proscrites, les tenues ostentatoires ou trop dénudées.

Tout désistement ou indisponibilité d'un(e) candidat(e) à l'une des étapes de la compétition sera considéré(e) comme une renonciation définitive. Le cas échéant, la ou le candidat (e) ayant renoncé(e) sera remplacé(e) suivant la liste d'attente. Le choix du ou de la remplaçante reste à la seule discrétion de **l'Organisateur**.

Article 6 : Jury - Notation - Vote

Pour les étapes des castings et ~~les éliminatoires~~, l'élection se déroulera devant un jury constitué de **minimum** trois (03) membres ~~et essentiellement sur le digital~~.

Commenté [EK19]: Demi-finale

A la demi-finale et à la finale nationale, ce jury devra être constitué de **minimum** trois (03) membres ~~avec~~ **et du vote du public** pour la finale, dans le respect strict des mesures barrières prescrites par l'Etat Camerounais.

Commenté [EK20]: A rajouter

Le vote du jury permet de sélectionner les candidat(e)s.

A la demi-finale, les candidats seront notés sur Cinq (05) critères comptant pour 100 points, soit 100% :

Le barème de notation du jury pour la demi-finale est le suivant :

- ~~Vidéo~~ **tenue à thème** sur 30 points (jury)
 - 1- Le respect de la thématique ;
 - 2- L'originalité artistique des tenues ;
 - 3- L'agencement et la qualité vestimentaire ;
 - 4- Présentation physique (Taille, look, expression corporelle...) ;
 - 5- Allure (Charisme, présence, enthousiasme, sympathie, rayonnement du visage...)
 - 6- Ambiance et animation ;
 - 7- Expression orale.
 - 8- **Savoir-être et savoir-vivre**

Commenté [EK21]: A rajouter

- ~~Une vidéo en~~ **tenue Freestyle** sur 40 points (jury)
 - 1- L'originalité artistique des tenues ;
 - 2- L'agencement et la qualité vestimentaire ;
 - 3- Présentation physique (Taille, look, expression corporelle...) ;
 - 4- Allure (Charisme, présence, enthousiasme, sympathie, rayonnement du visage...)
 - 5- Ambiance et animation ;
 - 6- Expression orale.
 - 7- **Savoir-être et savoir-vivre**

Commenté [EK22]: A rajouter

- Vote digital en ligne sur 30 points (1Like = 1point ; 1cœur = 2 points ; 1 commentaire = 3 points ; 1 partage = 5 points).

A la finale, les candidats seront notés sur Cinq (05) critères comptant pour 100 points, soit 100% :

Le barème de notation du jury pour la finale est le suivant :

- 1^{er} Passage en **tenue à thème** sur 20 points (jury)
 - 1- Le respect de la thématique ;
 - 2- L'originalité artistique des tenues ;
 - 3- L'agencement et la qualité vestimentaire ;
 - 4- Présentation physique (Taille, look, expression corporelle...) ;
 - 5- Allure (Charisme, présence, enthousiasme, sympathie, rayonnement du visage...)
 - 6- Ambiance et animation ;
 - 7- Expression orale.
 - 8- **Savoir-être et savoir-vivre**

- 2^{ème} Passage en tenue de plage sur 20 points (jury)
 1. L'originalité artistique des tenues ;
 2. L'agencement et la qualité vestimentaire ;
 3. Présentation physique (Taille, look, expression corporelle...) ;
 4. Allure (Charisme, présence, enthousiasme, sympathie, rayonnement du visage...)
 5. Ambiance et animation ;
 6. Expression orale.
 7. **Savoir-être et savoir-vivre**

- 3^{ème} Passage en **tenue Freestyle** sur 30 points (jury)
 1. L'originalité artistique des tenues ;
 2. L'agencement et la qualité vestimentaire ;
 3. Présentation physique (Taille, look, expression corporelle...) ;
 4. Allure (Charisme, présence, enthousiasme, sympathie, rayonnement du visage...)
 5. Ambiance et animation ;
 6. Expression orale/éloquence.
 7. **Savoir-être et savoir-vivre**

- Vote du public en présentiel sur 10 points (Évaluation du public sur achat boisson)
- Vote digital en ligne sur 20 points.
 - 9- 1Like = 1point ; 1cœur = 2 points ; 1 commentaire = 3 points ; 1 partage = 5 points).

Les notes du jury doivent ensuite être transcrites en moyenne.

Le nombre de passage par candidat reste à la discrétion de l'Organisateur par rapport au programme de la soirée.

Commenté [EK23]: A rajouter

Pour la finale nationale, le vote des Brand Ambassador sera ouvert aux spectateurs, aux téléspectateurs et aux internautes. Les Brands Ambassador seront désignés sur la base du résultat du vote du jury et celui du public.

Ce vote du public comptera pour 30% et celui des membres du jury comptera pour 70%. Seul le premier de chaque genre sera retenu comme Brand ambassador local.

Les candidats seront classés par ordre de mérite. Et porteront respectivement l'un des titres ci-dessous suit :

Pour les Brands Ambassador locaux :

- Mister Jobajo (homme) ;
- Lady Jobajo (femme).

Commenté [EK24]: A rajouter

Pour la catégorie des stylistes

- Styliste jobajo (meilleur tenue)

Commenté [EK25]: A rajouter

Articles 7 : Supports médiatiques

Le **Jeu - Concours** sera supporté par les moyens de communication suivants :

1. Animatique ;
2. Flyers digitaux ;
3. Banderole Digitale Site Web et Page Facebook, tik tok, Instagram.

Article 8 : Prix

Les prix mis en jeu à l'issue de la finale sont principalement constitués de prix pour les 2 Brands Ambassador : (homme, et femme) et les stylistes ainsi qu'il suit :

- Mister Beaufort (Homme) : Une somme d'un million (1.000.000) FCFA ;
- Lady Beaufort (Femme) : Une somme d'un million (1.000.000) FCFA.
- Meilleur tenue (styliste) : Une somme d'un million (1.000.000) FCFA.

Commenté [EK26]: A rajouter

Le cas échéant, chaque Brand Ambassador recevra en plus des sommes ci-dessus, :

- un bon d'achat offert d'une collection de vêtements offerte par Boissons du Cameroun par des prêts à porter partenaires (s'il y'en a).
- un voyage à dubaï et une visite de quelques patrimoines touristiques du Cameroun
- des cessions boissons et goodies

Le cas échéant, le styliste gagnant recevra en plus de la somme ci-dessus, :

- Un contrat de confection de la collection annuelle de tenues des brand Ambassador de la Marque
- Un Parchemin de participation

Commenté [EK27]: A rajouter

Article 9 : Engagement des « Brands Ambassador JOBAJO Beaufort Fresh style »

En tant qu'Ambassadeur de la marque « **Beaufort Lager** », les « **Brands Ambassador JOBAJO Beaufort style** » représenteront la marque « **Beaufort Lager** » sur le plan national, pour une période d'un (01) an suivant les modalités du contrat y relatif.

Article 10 : Acceptation du règlement et des valeurs attachées au Jeu-concours

Toute inscription et/ou participation au **Jeu-concours** vaut acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Les candidats prennent en outre l'engagement d'adhérer totalement et sans réserve aux valeurs et principes défendus par la marque « **Beaufort Lager** ». Tout contrevenant aux valeurs de la marque « **Beaufort Lager** » et au présent Règlement sera immédiatement éliminé et notifié en conséquence.

Article 11 : Divisibilité du Règlement

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations du présent Règlement n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

Article 12 : Force Majeure

En cas de survenance d'une circonstance qu'elle considère comme un Cas de Force majeure, l'**Organisateur** ne pourra être tenu de remplir les obligations visées dans le présent Règlement.

Article 13 : Droit d'utilisation de l'image et/ou de la voix des gagnants/participants

L'**Organisateur** se réserve le droit, à sa seule discrétion, de choisir parmi les participants et tout intervenant à quelque titre que ce soit (candidat(es) inscrites, membres du jury, **invités** et autres), celle, celui ou ceux dont il voudrait recueillir le témoignage pour une éventuelle diffusion dans les médias (télévision, radio, presse écrite, internet) ou à l'occasion de toute action de promotion ou de communication.

Tout participant, accepte par conséquent à l'avance, que son image, ses nom et prénoms ainsi que sa voix, soient utilisés par l'**Organisateur** et/ou ses partenaires (agences publicitaires et autres), à des fins de communication commerciale, dans toutes publicités, sur tous supports publicitaires écrit ou audiovisuel, sans restriction ni réserve, et sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix, le cas échéant.

Cette acceptation étant substantielle, elle est réputée être acquise par la seule inscription et/ou la participation au **Jeu-concours** et vaut autorisation valable à compter de la date du **Jeu-concours**.

Article 14 : Clause éthique

Tous les intervenants/participants s'engagent à ne pas offrir, promettre ou octroyer, directement ou indirectement, dans le cadre de la participation au présent **Jeu-concours**, d'avantages indus, qu'ils soient financiers ou non, à un Fonctionnaire ou à un tiers, pour que cette personne agisse ou s'abstienne d'agir dans l'exercice de ses fonctions ou en violation de ses devoirs professionnels ou légaux. Ils garantissent également que toute personne, physique ou morale, agissant pour son compte se conformera à cette obligation. Les intervenants/participants s'engagent également à respecter la loi applicable à l'organisation décrite dans le présent **Jeu-concours** et à la faire respecter par toute personne agissant pour son compte.

Les intervenants/participants doivent ainsi signaler toute violation présumée par leurs interlocuteurs chez l'**Organisateur**, des lois et règlements en vigueur ainsi que des principes contenus dans le code de conduite de l'**Organisateur**, disponible sur le site de la société via le lien <https://lesbrasseriesducameroun.com/fr/notre-engagement/notre-code-de-conduite>. Ces violations présumées doivent être signalées confidentiellement aux référents éthiques par courriel à l'adresse électronique : Referents.Ethiques@castel-afrique.com.

Commenté [EK28]: Rajouter une clause qui stipule que le simple fait de partager ses informations sur l'une des plateformes dédié au concours fait office de validation ou d'acceptation d'utilisation du droit d'image du participant

Commenté [EK29]: A rajouter

Commenté [EK30]: Ce lien est t-il actualisée avec la nouvelle désignation BOISSONS DU CAMEROUN

Commenté [EK31]:

Commenté [EK32]:

Article 15 : Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents au **Jeu-concours** appartiennent à **l'Organisateur**.

Article 16 : Annexes

Toutes les annexes au présent Règlement font partie intégrante de celui-ci.

Article 17 : Loi applicable – Litige – clause attributive de compétence

Le présent règlement est soumis aux lois et règlements en vigueur sur le territoire de la République du Cameroun tant pour sa validité, son exécution que son interprétation.

Les participantes acceptent sans réserve que le fait de participer au **Jeu - Concours** les soumet obligatoirement aux lois et règlements précités.

Toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation du présent Règlement seront résolues à l'amiable et à défaut exclusivement par voie d'arbitrage, conformément au Règlement du **CENTRE DE MEDIATION ET D'ARBITRAGE DU GICAM (CMAG)** en vigueur au moment du lancement du **Jeu-concours** et auquel les parties déclarent adhérer sans réserve.

La sentence arbitrale est définitive et exécutoire à l'égard des parties.

Article 18 : Dépôt et Communication du Règlement

Le présent Règlement et ses annexes sont déposés à l'**Etude de Maître YOSSA née DJOMAKOUA Eveline Thérèse**, Huissier de justice près les Tribunaux et la Cour d'Appel du Littoral à Douala, B.P. 6951 - Douala, Tél. 233 43 23 14, qui a reçu mandat pour accomplir toutes les formalités au nom et pour le compte de **l'Organisateur**.

Ils peuvent être consultés par toute personne qui en fait la demande.

Fait à Douala, le 26 juin 2023

En trois (03) exemplaires originaux

P/LE DIRECTEUR GENERAL